

Réunion du Conseil Municipal du 09 Juin 2023

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 19 heures, le Conseil municipal de REYVROZ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de convocation du Conseil municipal : 05 juin 2023

Présents : M. LOMBARD Gérald, Mme CORNIER Andrée, M. DUPRAZ Didier, M. CANTAN Cyrille, M. IRLES Florian, M. GERIN Stéphane, Mme MONTET Stéphanie, M. DECORZENT Laurent, M. COLLOUD Amaury.

Excusés : M. DUBOIS Olivier, M. ELIE Michel, Mme COLLOUD Colette, M. MOREL-CHEVILLET Bruno.

Mme CORNIER Andrée a été élu secrétaire.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 05 mai 2023.

INTERCOMMUNALITE

➤ Entretien du Brevon

Les travaux à Bioge doivent démarrer très rapidement. Ils seront financés par la CCHC dans le cadre de la compétence Gémapi pour ce qui concerne les embâcles

Un éventuel coût supplémentaire dû au nettoyage des déchets de la décharge pourrait être facturé à la commune. Une subvention du Département pourrait être sollicitée

URBANISME

➤ PC accordé

- PC07422223B0002 – M. HOFFMANN Jean-Luc – Lotissement La Fruitière.

TRAVAUX

➤ Projet parking

Les échanges fonciers sont en cours auprès des 2 propriétaires du terrain devant accueillir le parking

Ce projet sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage CCHC dans le cadre de la compétence voirie. Un appel d'offre sera lancé d'ici la fin du mois, après avis du Conseil Communautaire

Une demande de subvention auprès du Département est en cours

➤ Réparation des cloches de l'Eglise

Des travaux sont nécessaires pour remplacer le marteau d'une des cloches et sécuriser également la seconde cloche

Des devis ont été acceptés auprès de l'entreprise Paccard pour respectivement 1.532,40 € et 8.611,20 €

DIVERS

➤ Désignation d'un déontologue

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal l'obligation de désigner un référent déontologue qui pourra être consulté par tout élus de la Commune.

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité.

L'Adm74, en concertation avec le CDG74, propose de désigner l'une des deux personnes ci-dessous qu'ils ont sollicités et qui ont accepté de remplir cette fonction pour les collectivités de Haute-Savoie :

- **M. David BAILLEUL**, Professeur des universités et Doyen en exercice de la de la Faculté de droit de l'Université Savoie Mont Blanc, est spécialiste de droit et contentieux administratifs, domaines dans lesquels il a publié de nombreux travaux de recherche, et a exercé pendant plus de vingt ans une activité de conseil auprès des collectivités locales. Il a également une expérience pratique des questions de déontologie dans la fonction publique depuis plusieurs années, en ayant fait partie de diverses commissions de déontologie des agents publics. Il est actuellement le référent déontologue de l'Université Savoie Mont Blanc.
- **M. Jean-Olivier VIOUT** a été successivement substitut du procureur à Annecy en 1973, procureur de la République à Albertville, substitut général puis avocat général à la cour d'appel de Lyon à partir de 1985. Il devient ensuite procureur général près la cour d'appel de Grenoble en 2001, puis procureur général près la cour d'appel de Lyon de 2004 à 2011. Il est membre élu du Conseil supérieur de la magistrature de 2011 à 2015. Aujourd'hui en retraite, M. VIOUT a coanimé de 2017 à 2023 le service d'aide et de veille déontologique du Conseil supérieur de la magistrature. Depuis juillet 2022, il est également membre du collège de déontologie des commissaires de justice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur David BAILLEUL en qualité de référent déontologue des élus, durant le mandat 2020-2026.

➤ Servitude Enedis

Suite au déplacement d'un poteau électrique dans le cadre des travaux de sécurisation de la traversée de la commune, un acte notarié constituant un droit de servitude au profit d'Enedis doit être signé par la Commune.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cet acte et toutes autres documents nécessaires à l'opération.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Festy'Mouzets

Pour l'organisation, par la MJC du Brevon, de cette manifestation, la commune mettra à disposition un barnum ainsi qu'un tableau électrique

➤ Campagne MSF (Médecins sans Frontières)

MSF a demandé l'autorisation de réaliser une campagne de levée de fonds sur la commune. Un accord est donné

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Prochain Conseil Municipal le 28 juillet 2023 à 19h.

Secrétaire de séance

**Le Maire,
Gérald LOMBARD**

